



Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

DEC-BD-2024-77

TARIFS DES SPECTACLES

Saison culturelle 2024-2025

Décision n° DEC-BD-2024-76 en date du 09 juillet 2024 abrogation et remplacement

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 8 juillet 2019 définissant les différents tarifs d'entrée pour les spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 en date 04 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020-74 en date du 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour fixer des tarifs des spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-41 en date du 2 juin 2022, fixant les nouvelles dispositions tarifaires pour les spectacles proposés par la Ville de Langres,
VU la Décision n° DEC-BD-2024-76 en date du 09 juillet 2024 fixant le tarif de chaque spectacle pour la saison culturelle 2024-2025,
CONSIDERANT qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction des tarifs pour la saison culturelle 2024-2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Les dispositions de la Décision n° DEC-BD-2024-76 en date du 09 juillet 2024 sont abrogées et remplacées par celles de la présente Décision.

Article 2 : De fixer les tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle langroise 2024-2025, ainsi qu'il suit :

SPECTACLE	DATE	CATEGORIE DE TARIF
Année 2024 – Autour des Rencontres philosophiques de Langres		
Premier cri, par la cie Reflets Bleus – Audrey Dugué	28 septembre	Tarif E (gratuit)
Pourquoi un arbre est une poule ?, par MA compagnie	29 et 30 septembre	Tarif E (gratuit)
C'est pas cousu d'avance, par Histoires Publiques	30 septembre	Tarif E (gratuit)
Kosmos, par la cie Entre chiens et loups	1 ^{er} et 02 octobre	Tarif E (gratuit)
Daraya, par Foule Théâtre	06 et 07 octobre	Tarif E (gratuit)
Année 2024		
Födosökande bi (alive), par la cie Inhérence	15 septembre	Tarif E (gratuit)
La couseuse d'histoires, par Léa Pellarin	16 octobre	Tarif E (gratuit)
Trop près du mur, par Typhus Bronx	05 novembre	Tarif C

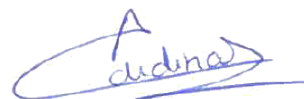
Gretelina, par Julie Dufils	13 novembre	Tarif C
Tartuffe, par la cie Astrov	19 novembre	Tarif B
Tartuffe, par la cie Astrov (scolaire)	19 novembre	Tarif D
Touche, aire de jeu(x), par le collectif POM	27 novembre	Tarif D
La vie en vrai (avec Anne Sylvestre), par Marie Fortuit	12 décembre	Tarif C
Année 2025		
Diego Imbert Quartet	23 janvier	Tarif C
Toubouge, par la cie Les Fées Raillieuses	29 janvier	Tarif D
GO !, par la cie Corps in Situ	25 février	Tarif C
GO !, par la cie Corps in Situ (scolaire)	25 et 26 février	Tarif D
La Forêt danse, par la cie Préface	03 avril	Tarif C
Le Poids des Fourmis, par le Théâtre Bluff	24 avril	Tarif C
Le Poids des Fourmis, par le Théâtre Bluff (scolaire)	24 avril	Tarif D
Léopoldine, par L'attrape-troupe	14 mai	Tarif D
Tetra, quatre saisons, quatre éléments, par la cie Zéo	20 mai	Tarif C
Emily Loizeau	23 mai	Tarif A
Echos ruraux, par la cie Les Entiché.e.s	03 juin	Tarif C
Echos ruraux, par la cie Les Entiché.e.s (scolaire)	03 juin	Tarif D
Branle-bas de combat, par le Nouveau Cirque d'avant	14 ou 15 juin	Tarif E (gratuit)
Zaï zaï zaï zaï, par le collectif Jamais trop d'art !	14 ou 15 juin	Tarif E (gratuit)
Drôle d'impression, par Dédale de Clown	14 ou 15 juin	Tarif E (gratuit)
Muraïe, par Dédale de Clown	14 ou 15 juin	Tarif E (gratuit)

Article 3 : Les éventuelles modifications de date de spectacle au cours de la même saison culturelle n'induiront pas de changement de catégorie tarifaire.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, Mme la Responsable du Service Spectacles et aux Associations et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 29 juillet 2024,



Anne CARDINAL
2024.07.30 06:24:51 +0200
Ref:6973956-10458805-1-D
Signature numérique
la Maire